

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 6

Nombre de suffrages : 7

Date de convocation
04/01/2024

Date d'affichage
11/01/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/01/2024

et publication du :

11/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GEORGES Didier.

Etaient présents :

M. BERNARD Stéphane, M. DIDELOT Jean-François, M. GEORGES Didier, M. LIEGEOIS Emmanuel, Mme MAUCHAMP Irène, M. TIBERI Jean-Pierre

Procuration(s) :

Mme GAUNARD Béatrice donne pouvoir à M. GEORGES Didier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BEAUFORT Angelina, M. CHOLLE Yannick, M. DELAMALMAISON Nicolas, Mme GAUNARD Béatrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DIDELOT Jean-François

Numéro interne de l'acte : 02-2024

**Objet : BILAN DE LA CONCERTATION MENEES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU -
DONCOURT LES LONGUYON**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que cette délibération est un corollaire de la délibération arrêtant le projet de PLU de la commune.

La commune de Doncourt les Longuyon a décidé d'élaborer un Plan local d'Urbanisme par une délibération du conseil municipal en date du 12 mars 2021.

Les modalités de la concertation suivantes avaient alors été définies :

- Mise à disposition d'un cahier de concertation aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- Réunion(s) publique(s), avant l'arrêt du projet
- Parution dans le magazine local
- Exposition pédagogique publique

La concertation s'est effectivement tenue conformément à ce qui avait été défini lors de la prescription. En annexe de la présente délibération est détaillée la tenue des différentes modalités de la concertation justifiant d'une bonne information et association de la population de Doncourt les Longuyon au projet de révision de PLU.

1. Registre de concertation :

Aucune observation n'a été inscrite dans ledit registre

2. Les réunions publiques :

En amont des réunions publiques, une distribution de flyers a été faite afin d'informer les habitants. La communication s'est également opérée par le biais de l'application Intra-Muros.

2 réunions publiques se sont tenues.

La première, consacré à la présentation de la démarche d'élaboration du PLU et la présentation du Projet d'Aménagement et de développement durables s'est tenue le 11 octobre 2022 à 19h30 en mairie.

La seconde, consacrée à la présentation du projet s'est tenue le 7 septembre 2023. Des questions ont été posées sur la constructibilité des terrains agricoles en cas d'arrêt de l'activité, mais également sur les notions de densité demandées par le SCOT Nord 54.

Des précisions ont été apportées sur les notions de desserrement de ménages face à l'interrogation de participant sur la nécessité de créer plus de logements pour répondre à une faible augmentation de la population.

Enfin, des habitants ont réclamé des cheminements doux pour relier les deux parties du village. Le projet de PLU prévoit ainsi un emplacement réservé le long de la RD afin de favoriser la création d'un cheminement spécifique.

3. La parution dans le magazine local :

La commune de Doncourt les Longuyon a remis en place un magazine local et a pu présenter le travail d'élaboration du PLU dans sa parution de Mai 2023.

4. Exposition pédagogique :

Quatre panneaux d'exposition ont été affichés en mairie de Doncourt.

Le premier présentait les principes d'élaboration d'un PLU.

Le deuxième présentait le diagnostic communal, notamment sur le volet paysager.

Le troisième était consacré à la présentation des parties urbaines de la commune (village et Doncourt Cités).

Le quatrième présentait le projet d'aménagement et de développement durables.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103.2 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Doncourt les Longuyon en date du 12 mars 2021 prescrivant l'élaboration d'un PLU et engageant la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 janvier 2024 arrêtant le projet d'élaboration du PLU.

Vu le bilan présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de cette concertation, et décide de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU.

La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle.

Conformément aux articles R.153.3, elle fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Doncourt les Longuyon.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à DONCOURT-LES- LONGUYON.

Le Maire,

